



Thierry Hautier "Les chambres de commerce et d'industrie sont la courroie de transmission entre l'Etat et les entreprises"

samedi 9 mai 2020, par [lpe](#)

Mercredi 6 mai, Thierry Hautier, président de la CCI de La Rochelle, organisait une conférence de presse en visio afin de faire le point sur les actualités économiques essentiellement sur le territoire rochelais. Il a rappelé les actions des conseillers consulaires et les [dispositifs d'aides locales](#) et nationales : "*nous sommes une courroie de transmission entre l'Etat et les entreprises*". "*Il est important que la chaîne économique soit respectée par tous, que les règlements soient réalisés à temps et que les commandes ne soient pas annulées, au pire reportées. En cas de conflit, nous avons un service de médiation à la CCI qui permet de trouver des solutions.*"



Le président a rappelé le travail en réseau depuis le début de cette période de blocage : échanges hebdomadaires avec la Banque de France, les services fiscaux... "*Nous relayons les informations du MEDEF, de la CPME auprès des entreprises et certains de nos élus, membres de syndicats professionnels, diffusent également tout élément utile.*"

Concernant les secteurs d'activités, nous avons des inquiétudes concernant le BTP pour les mois à venir car les services de la Communauté d'agglomération n'ont pas instruit de dossiers de travaux depuis 2 mois ! Le secteur du tourisme, de la restauration, le commerce retiennent bien entendu toute notre attention. Le port de commerce a connu une bonne activité en mars mais les hydrocarbures, qui représentent 30% du trafic, sont en pause car tous les dépôts sont pleins. Concernant le nautisme, les petits chantiers ont pu poursuivre le travail, ce n'est pas le cas pour les grosses unités qui vont redémarrer progressivement à partir du 11 mai. "

Et de conclure : "*Notre territoire est composé essentiellement de TPE et PME, nous devons mobiliser tous les moyens pour les accompagner dans cette reprise progressive.*"

Rappel : une bourse aux initiatives et bonnes pratiques a été créée pendant la période de confinement, elle est toujours disponible ici : www.entreprises17.fr